

■ page 1 - Grand emprunt 35 milliards d'euros : la région est en course ■ page 2 - Agriculture biologique : la région est la plus dynamique ! ■ Mobilisation pour la relance : une participation active des collectivités ■ page 3 - Crédits européens : la Cour des comptes européenne veille ■ Emploi public : financer l'emploi des personnes handicapées ■ page 4 - Culture : la Grande-Motte labellisée «patrimoine du XXème siècle» ■ Sécurité : prévenir les risques naturels dans les campings



## Question à Claude BALAND

Prefet de région  
Prefet de l'Hérault

### Grand emprunt : quels bénéfices attendus pour la région ?

*Enseignement supérieur, recherche, PME innovantes, numérique, écotechnologies... ces secteurs, moteurs en Languedoc-Roussillon, figurent aussi parmi les priorités nationales du grand emprunt. La région a donc de belles opportunités à saisir pour démultiplier ses capacités d'investissement.*

*Mais la majorité des crédits sera attribuée sur la base d'appels à projets très sélectifs. C'est l'excellence et le niveau mondial qui sont visés. Il faut donc fédérer nos forces dès aujourd'hui, en mobilisant aussi les partenaires privés.*

*Pour ceux qui n'en bénéficieront pas, l'énergie dépensée n'aura pas été vaine : l'Etat se mobilisera avec ses partenaires pour soutenir autrement les bons projets.*

## GRAND EMPRUNT 35 MILLIARDS D'EUROS La région est en course

Comme le plan de relance, les crédits de l'emprunt sont réservés à l'investissement. Il ne s'agit plus de mesures d'urgence pour accélérer la sortie de la crise, mais d'assurer une reprise durable avec des investissements à haut rendement économique.

35 Md€ financeront cinq priorités nationales :

- Enseignement supérieur, formation professionnelle : campus d'excellence, formation en alternance, internats d'excellence
- Recherche : instituts de recherches, sociétés de valorisation, fondations hospitalières ou de coopération scientifique, biotech, agronomie, bio informatique, nanobiotech
- Filières industrielles et PME : fonds d'amorçage, pôles de compétitivité, mesures des états généraux de l'industrie, économie sociale et solidaire, technologies vertes, filières énergétiques d'avenir
- Développement durable : transports et urbanisme, rénovation thermique des logements
- Numérique : réseaux à très haut débit, cloud computing, nouveaux usages numériques

**Le Languedoc-Roussillon est directement concerné par plusieurs appels à projets** : campus d'excellence, sociétés de valorisation, instituts de recherche. Les domaines eau, chimie verte, TIC, santé, biologies sont en première ligne.

Toutes les forces vives du Languedoc-Roussillon peuvent, dès maintenant, faire remonter leurs idées pour préparer les appels à projet puis y concourir.



#### Contacts SGAR

Enseignement supérieur, recherche  
Sacha KALLENBACH 04 67 69 70 51  
drirt.languedoc-roussillon@recherche.gouv.fr

#### Economie

Sébastien MASSART 04 67 63 63 00  
sebastien.massart@languedoc-roussillon.pref.gouv.fr

#### TIC

Philippe MATHONNET 04 67 61 84 49  
philippe.mathonnet@languedoc-roussillon.pref.gouv.fr



## MEDIATION DU CREDIT Pour les agriculteurs

Lorsqu'une banque refuse un financement lié à une activité professionnelle, saisir le médiateur du crédit, c'est gratuit, simple et ouvert à tous les entrepreneurs.

Dans la région, agriculteurs et viticulteurs font moins appel à lui. En complément du Plan de soutien exceptionnel à l'agriculture, le médiateur est également à leur disposition.

Se renseigner  
N° azur : 0810 00 12 10

Faire une demande en ligne :  
<http://www.mediateurducredit.fr>



# AGRICULTURE BIOLOGIQUE La région est la plus dynamique !



**A** l'échelle nationale, pour répondre à une demande en très forte progression, la surface agricole cultivée en mode biologique doit avoir triplé en 2013 (6%), et atteindre 20% en 2020.



Cette dynamique a été enclenchée à l'occasion des conférences régionales organisées en Languedoc-Roussillon par la DRAAF. Elles ont permis la mise en place de filières de production intégrant producteurs, transformateurs et distributeurs.

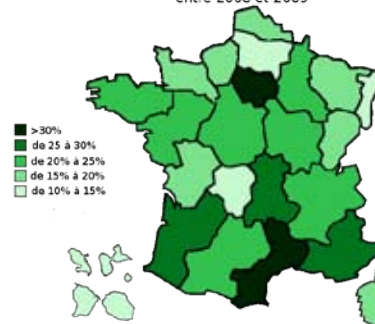
L'Etat contribue également à cet essor, grâce aux aides à la conversion, au maintien des exploitations et à la structuration des filières (4M€ en 2009).

En 2009, le Languedoc-Roussillon frisait déjà le seuil des 6%. Il se situe en seconde place après PACA et bien au-dessus de la moyenne nationale (2,5%). La région enregistre surtout la plus forte croissance du nombre d'exploitations bio : +35%.

C'est également la première région productrice de vins et de fruits à noyaux biologiques, la première exportatrice de vins, salades, pêches et nectarines biologiques.

Contact DRAAF  
Simon MIQUEL 04 67 10 18 71  
[simon.miquel@agriculture.gouv.fr](mailto:simon.miquel@agriculture.gouv.fr)

Evolution du nombre de producteurs engagés en agriculture biologique par Région entre 2008 et 2009



Source : Agence Bio / IOC



## SUIVI MENSUEL Plan de relance

Depuis le 1er janvier 2009, la relance en Languedoc-Roussillon c'est :

- Un effort sans précédent d'investissements et de soutien à l'économie, dont 21 061 logements sociaux et privés financés\*
- 116 704 emplois aidés, créés ou sauvés\*
- 135 M€ de mesures de justice sociale apportées aux 730 000 foyers les plus fragiles\*

\*Tous les chiffres  
[www.languedoc-roussillon.pref.gouv.fr/actions/plan\\_relance/index.shtm](http://www.languedoc-roussillon.pref.gouv.fr/actions/plan_relance/index.shtm)

## MOBILISATION POUR LA RELANCE Une participation active des collectivités

**E**n 2009, en contrepartie d'un remboursement anticipé de TVA, une majorité des collectivités territoriales du Languedoc-Roussillon s'était engagée auprès de l'Etat à augmenter significativement ses investissements.

Au 31 décembre 2009, ces collectivités ont finalement investi 1,9 Md€, soit 400 M€ de plus que leur moyenne annuelle des quatre dernières années.

Les collectivités qui ont réalisé ou dépassé leur objectif, voient le dispositif pérennisé en 2010. Celles qui n'avaient pas conventionné l'an dernier peuvent encore le faire, avant le 1er mai 2010.



A savoir :

La circulaire du Ministère de l'intérieur du 5 mars 2010 (NOR IOC B 1002778 C) présente les nouvelles règles FCTVA ainsi que les modalités de contrôle du respect par les collectivités de leurs engagements conventionnels.

**E**ntre 2007 et 2013, l'Union Européenne aura investi plus de 800 M€ en Languedoc-Roussillon, au bénéfice des collectivités, des entreprises, des associations et des citoyens. En contrepartie, le bon usage de ces aides est vérifié par différentes autorités européennes et françaises.

Du 12 février au 12 mars derniers, la Cour des Comptes Européenne (CCE) s'est déplacée en région. Autorité indépendante, elle veille à la bonne utilisation des aides européennes, encourage la transparence et les bonnes pratiques.

La Cour a contrôlé sur le terrain six projets subventionnés par le Fonds Social Européen (FSE) ainsi que le système de gestion du fonds. Constatant les progrès réalisés depuis 2006, elle a donné son satisfecit.

Au niveau français, la Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC), viendra l'an prochain. Elle contrôlera l'ensemble des fonds communautaires investis dans la région.

Au quotidien, différents contrôles sont également effectués (service fait, cohérence financière, qualité...), auprès des services instructeurs et sur le terrain, auprès des porteurs de projets.

Contact SGAR  
Vincent ARSIGNY 04 67 61 69 55  
vincent.arsigny@languedoc-roussillon.pref.gouv.fr

Une subvention européenne, pourquoi pas vous ?

<http://www.languedoc-roussillon.eu>



## EGALITE DES CHANCES

### 65 M€ pour l'internat d'excellence à Montpellier

Un internat d'excellence ouvrira à Montpellier sur le site de l'Ecole Militaire Supérieure d'Administration et de Management (EMSAM). 88 élèves de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup> seront accueillis dès la rentrée 2010. 650 à terme.

Les places sont réservées à des jeunes issus de familles modestes, motivés par les études, mais ne bénéficiant pas des conditions de vie idéales pour les suivre.

Les parents peuvent retirer les dossiers de candidature dans les écoles et collèges de leurs enfants.

L'internat disposera d'équipements spécifiques, d'une pédagogie innovante, d'un accompagnement personnalisé systématique, d'activités éducatives annexes (disciplines sportives, artistiques, linguistiques, scientifiques ou encore axées sur le développement durable).

Contact Rectorat  
Bernard GOEMINNE 04 67 91 48 14  
ce.recteur@ac-montpellier.fr



## EMPLOI PUBLIC

### Financer l'emploi des personnes handicapées



**P**arce que c'est la loi (loi du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances) et par devoir d'exemplarité, les employeurs publics doivent compter au moins 6% d'agents handicapés dans leurs effectifs. Les collectivités territoriales sont autant concernées que l'Etat et la fonction publique hospitalière.

Existe-t-il des modalités particulières de recrutement ? Comment trouver le bon candidat ? Comment aménager son poste de travail, faciliter son insertion dans le service ?

Ces interrogations peuvent freiner la décision, autant que les coûts supplémentaires que l'emploi d'un travailleur handicapé peut induire.

Pour obtenir des réponses, être conseillé, pour bénéficier d'aides financières substantielles, il suffit de contacter le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

Informations  
[www.fiphfp.fr](http://www.fiphfp.fr)

C'est le FIPHFP qui finance la plus grande partie des coûts d'apprentissage et verse une prime si l'employeur embauche définitivement le travailleur handicapé.

Il finance forfaitairement le recrutement d'une personne handicapée en contrat «PACTE».

Une embauche définitive, après conclusion d'un CAE, bénéficie d'une prime de 6 000 €.



## SEMAINE DU DEVELOPPEMENT DURABLE



1er/7 avril 2010  
les manifestations en L-R

Economiser l'eau du jardin à Bouil-largue (30), consommer local à Pennautier (11), découvrir les applications quotidiennes des énergies renouvelables à Perpignan, manger bio en maison de retraite à Clapiers (34)...

Pour s'initier au développement durable dans la vie quotidienne, tout cela et 115 autres manifestations sont organisées par l'Etat, les entreprises, les associations et les collectivités de la région.

<http://www.semainedudeveloppementdurable.gouv.fr>

## CULTURE

# La Grande Motte labellisée «patrimoine du XXème siècle»

Caractérisée par une grande homogénéité architecturale, la Grande Motte a été intégralement conçue et réalisée par l'architecte Jean Balladur (1924-2002). Elle a été créée ex-nihilo dans le cadre de l'aménagement du littoral du Languedoc-Roussillon mis en œuvre dans les années 60.



Le 19 janvier 2010 elle a reçu le label « Patrimoine du XXème siècle » du Ministère de la culture et de la communication. Cette reconnaissance incite la station à se développer dans le respect du projet initial : végétal, mobilier urbain, détails architecturaux.

L'attribution du label permettra également aux habitants et aux visiteurs de porter un regard nouveau, « patrimonial », sur un urbanisme et une architecture longtemps décriée.

C'est le second label en Languedoc-Roussillon, après celui attribué en 2008 au «Nemausus», immeuble de logements sociaux construit par Jean Nouvel à Nîmes en 1986.



Contact DRAC  
Michèle FRANÇOIS 04 67 02 35 09  
[michele.francois@culture.gouv.fr](mailto:michele.francois@culture.gouv.fr)

## SECURITE

# Prévenir les risques naturels dans les campings

Comme les départements voisins, l'Hérault bénéficie de nombreux atouts touristiques. Mais il est aussi soumis à plusieurs aléas naturels comme les inondations ou les feux de forêt.

Dans le cadre de sa mission de protection des populations, l'Etat a identifié les campings les plus exposés aux risques, afin de définir les mesures de prévention les plus adaptées.

Le diagnostic a été réalisé en 2009, en concertation avec les professionnels du département. 168 campings ont été recensés comme étant soumis aux risques naturels : 115 aux inondations, 53 aux feux de forêt. Pour 6 d'entre eux, ces deux risques se cumulent.

Début 2010, le préfet de l'Hérault a fixé par arrêté les nouvelles périodes d'ouvertures des campings en fonction des aléas auxquels ils sont soumis : du 1er mai au 31 août pour les plus exposés aux crues rapides ou situés à proximité de massifs forestiers. Ceux exposés aux crues lentes et ne présentant pas un risque fort aux feux forestiers pourront ouvrir du 15 mars au 15 octobre.

De leur côté, les gestionnaires de campings doivent définir les mesures d'information, d'alerte et d'évacuation

des occupants des terrains. Les maires valident ces cahiers de prescriptions de sécurité, en cohérence avec leur plan communal de sauvegarde. Ils sont aussi responsables de l'application des règles relatives au débroussaillage.

Contact Préfecture de l'Hérault  
Pierre MAITROT - Directeur de Cabinet  
04 67 61 61 20  
[directeur-cabinet@herault.pref.gouv.fr](mailto:directeur-cabinet@herault.pref.gouv.fr)

Contact : préfecture de région Languedoc-Roussillon  
34 Place des Martyrs de la Résistance -  
34000 Montpellier - Tél. : 04 67 61 61 61

Directeur de publication : Jean-Christophe BOURSIN,  
Secrétaire Général pour les Affaires Régionales  
Rédactrice en chef : Sandrine DEMOULIN

Crédits photo :  
SANOFI - Montpellier Agglo - CIRAD - SGAR -  
FRAB LR - Ville de Lunel - EMSAM -  
Michèle François, CRMH DRAC - SDIS 34



Nous écrire, vous abonner :  
[communication@languedoc-roussillon.pref.gouv.fr](mailto:communication@languedoc-roussillon.pref.gouv.fr)

Retrouvez les lettres sur  
[www.languedoc-roussillon.pref.gouv.fr](http://www.languedoc-roussillon.pref.gouv.fr)

